

L'alternative sur les retraites

Jean-Marie Harribey

Politis, n° 1267, 5 septembre 2013

En un an, le gouvernement socialiste a accumulé renoncements et volte-face : signature du Pacte budgétaire, non-réforme fiscale, non-réforme bancaire, sabotage en cours de la timide taxe européenne sur les transactions financières, et maintenant réforme des retraites qui approfondit les réformes précédentes menées par les gouvernements de droite. Pourquoi ? Parce que l'acceptation des préceptes néolibéraux concernant lesdites réformes structurelles est désormais définitif au nom de « la nécessité pour les régimes de retraites de s'inscrire dans la trajectoire des finances publiques retenues par les pouvoirs publics et de concourir au redressement des comptes publics et à la crédibilité internationale de la France », dicit le Rapport Moreau (p. 82).

Oublié le constat de ce rapport selon lequel l'aggravation des déficits des caisses de retraite annoncés pour 2020 (20 milliards €) provient de la récession, et non pas de l'évolution démographique. Ils ne pourront que s'accroître encore avec la politique d'austérité menée par le gouvernement. Oubliées la promesse de 2012 de mater la « finance ennemie » et celles de 2003 et 2010 d'abroger les réformes antérieures qui ont provoqué une baisse générale des pensions, une augmentation du chômage des jeunes, une aggravation des inégalités et une précarité accrue des femmes à la retraite. En cause la sous-indexation des pensions par rapport aux salaires, le passage à la référence à 25 années de salaires au lieu de 10 pour le calcul des pensions des salariés du privé, et surtout l'allongement de la durée de cotisation.

La réforme présentée par Jean-Marc Ayrault est calquée sur ses devancières. Il s'agira de travailler et de cotiser plus longtemps, à raison d'un trimestre de plus tous les trois ans, pour atteindre 43 ans de cotisation en 2035 à partir de la génération née en 1973. Le Medef ne pouvait espérer mieux. L'argument ressassé de l'augmentation de l'espérance de vie est utilisé au mépris du fait que l'espérance de vie en bonne santé est en train de reculer : selon l'INED, elle est passée entre 2008 et 2010 de 62,7 ans à 61,9 ans pour les hommes et de 64,6 ans à 63,5 ans pour les femmes. Autrement dit, les jeunes, qui entrent dans la vie active autour de 22-23 ans en moyenne, devront travailler au-delà du seuil auquel ils seront en bonne santé.

Après beaucoup d'hésitations, le gouvernement a opté pour accroître légèrement les cotisations sociales à la place de la CSG. En apparence équilibrée, la mesure prévoit d'augmenter en 2014 de 0,15 point les taux de cotisations salariales et patronales, puis de 0,05 point chacune des trois années suivantes. Mais l'équilibre est en trompe-l'œil, car le patronat a reçu la promesse de voir en échange réduites les cotisations de la branche famille. Résultat : les salariés et les retraités paieront à ce titre 3,2 milliards, les employeurs aussi mais qui leur seront déduits ensuite. Comme les entreprises ont déjà reçu il y a près d'un an 20 milliards pour la compétitivité, la facture mise au compte de la collectivité, plus précisément au compte des travailleurs, s'alourdit encore.

Ce choix est révélateur de l'idéologie derrière laquelle se range le gouvernement. Il entérine la baisse de la part salariale dans la valeur ajoutée des entreprises depuis trois décennies et tous les acquis sociaux doivent être réduits au nom de la compétitivité et de la rentabilité. Et, pour compenser un peu les discriminations subies par les femmes, il est prévu de reporter sur elles une part des actuels droits familiaux, mais sans que soit pris à bras le corps le problème des inégalités salariales en amont de façon à renforcer les droits directs qu'elles pourraient acquérir.

Dans la bouche de M. Ayrault on croirait entendre à nouveau le tristement célèbre aphorisme de Thatcher – il n’y a pas d’alternative –, de façon à cultiver le climat anxieux dont profitent les fonds voutours de l’assurance privée. Et pourtant, cette alternative existe¹. L’élargissement de l’assiette des cotisations à l’autre fraction de la valeur ajoutée permettrait d’y inclure les dividendes, de toute façon versés aux actionnaires, qu’il cotisent ou non. En modifiant ainsi la répartition primaire des revenus – voie différente d’une fiscalisation –, d’une part, les écarts de contributions entre les entreprises employant beaucoup de main-d’œuvre et les entreprises très capitalistiques seraient atténuées, d’autre part, le lamento patronal sur le « coût du travail » serait sans objet puisqu’on réduirait le coût du capital imposé à la société.

Au-delà de la question du financement, l’enjeu fondamental du débat citoyen sur les retraites concerne la place du travail dans la société et les finalités qui lui sont assignées. D’un côté, il est urgent que la pénibilité soit réellement prise en compte pour l’attribution de droits ; or, on ne dispose d’aucune certitude concernant les critères qui seront retenus par la réforme Ayrault. De l’autre, la crise du capitalisme mondial, dont le volet social est inséparable du volet écologique, interdit de faire dépendre l’avenir de la protection sociale d’une croissance économique miraculeuse qui réduirait le chômage. Cet avenir ne pourra être assuré que grâce à un véritable choc de répartition des revenus et du travail, initiateur d’un autre type de développement humain.



¹ Elle est explicitée dans le nouveau livre d’Attac et de la Fondation Copernic, *Retraites : l’alternative cachée*, Syllepse, 2013.